

Bilan d'animation

Sites Natura 2000

FR 7200675 - «Grotte de Saint-Sulpice d'Eymet»

*Bilan d'animation du
Document d'Objectifs*

Années 2017- 2018



Sites Natura 2000

FR 7200675 - «Grotte de Saint-Sulpice d'Eymet»

*Bilan d'animation du
Document d'Objectifs*

Années 2017- 2018

Table des matières

Préambule	4
Rappel des enjeux et objectifs	4
a. Les enjeux.....	4
b. Les objectifs.....	5
Phase de préparation à la mise en oeuvre du docob.....	6
a. Appropriation du DOCOB	6
b. Information et communication sur les mesures de gestion	6
Site internet.....	6
Charte Natura 2000.....	6
Phases de mise en œuvre des mesures de gestion.....	6
Suivi des populations de chiroptères	9
c. Sécurisation de site	Erreur ! Signet non défini.
d. Proposition de la charte	Erreur ! Signet non défini.
Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidences	13
Révision du Plan Local d'Urbanisme.....	13
Grappe de Cyrano.....	13
Phase de synthèse, de bilan et mise à jour des DOCOBS	14
a. Synthèse, bilan et mise à jour des DOCOBS	Erreur ! Signet non défini.
Préparation et animation du COPIL :.....	Erreur ! Signet non défini.
Annexe.....	Erreur ! Signet non défini.

PREAMBULE

Le site Natura 2000 « Grottes de Saint-Sulpice-d'Eymet » couvre une superficie d'environ 57 hectares, périmètre ajusté en 2013 lors de l'élaboration du Document d'objectifs, sur les communes d'Eymet, Saint-Capraise d'Eymet, Flaugeac et Rouffignac-de-Sigoulès., dans le département de la Dordogne. Il comprend trois grottes principales. L'ensemble des grottes formant un réseau exploité par les chiroptères durant les phases de mise-bas, d'hibernation, de transits et en tant que territoires potentiels de chasse. L'intégration de ce site au réseau Natura 2000 résulte de la présence de chiroptères dans ces grottes, en particulier le Grand rhinolophe, le Rhinolophe euryale, le Murin à oreilles échancrées, le Minoptère de schreibers, le Grand murin et le Petit murin.

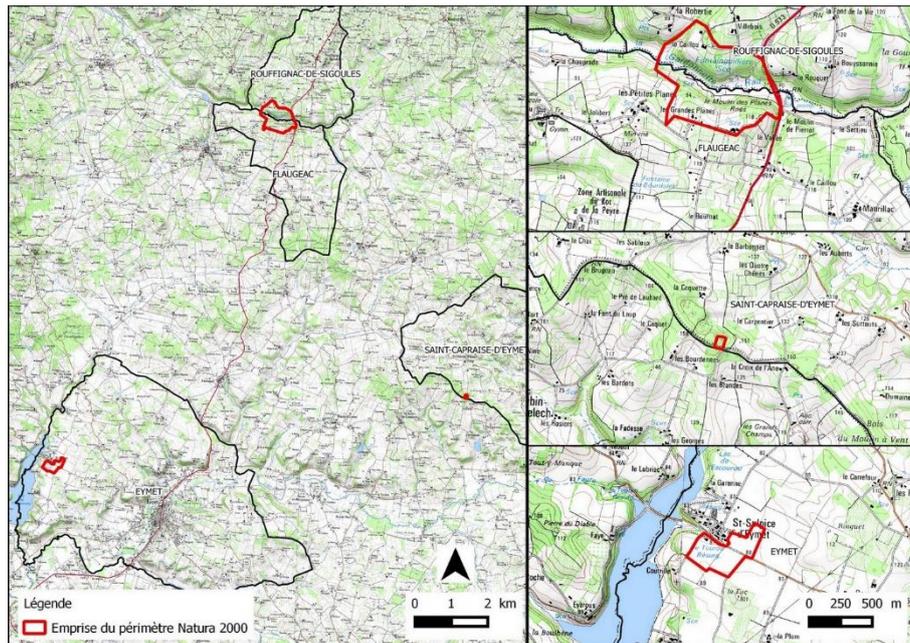


Figure 1: Périmètre du site Natura 2000

Le Document d'Objectifs, élaboré par le Cen Aquitaine en tant qu'opérateur, a été validé le par le Comité de pilotage (COPIL) le 26 février 2013.

Suite à l'élaboration du Docob, les collectivités locales ont laissé la présidence du Copil et le pilotage de l'animation aux services de l'Etat (DDT 24).

RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS

a. Les enjeux

Les trois sites à chiroptère du site Natura 2000 « Grotte de Saint Sulpice d'Eymet » présentent un intérêt propre pour les populations de chiroptères :

- Touron de Saint Sulpice d'Eymet : Enjeu régional
- Grotte de la Fontanguillère : Enjeu national
- Grotte de la Coquette : Enjeu local

Ces trois sites fonctionnent en réseau et des échanges de populations ont vraisemblablement lieu entre eux, ainsi qu'avec d'autres sites à chiroptères périgourdins ou lot-et-garonnais.

13 espèces observées, dont 8 inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats ».

Espèces d'intérêt communautaire :

- ✓ Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) – 1304
- ✓ Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) – 1303
- ✓ Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*) – 1305
- ✓ Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) – 1321
- ✓ Grand murin (*Myotis myotis*) – 1324
- ✓ Petit murin (*Myotis oxygnathus*) – 1307
- ✓ Murin de bechstein (*Myotis bechsteinii*) – 1323
- ✓ Minioptère de schreibers (*Miniopterus schreibersii*) – 1310

Ainsi, à l'échelle du site, **2 types d'enjeux** ont été définis concernant les aspects relatifs :

- aux gîtes (gestion, suivi),
- aux zones tampons autour des gîtes.

b. Les objectifs

En parallèle à l'objectif lié à l'animation du Docob, cinq grands objectifs de site, déclinés en huit objectifs opérationnels (cinq pour l'animation), ont été validés :

O1 : Préserver le gîte de Saint-Sulpice d'Eymet

- O11 : Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris, notamment des espèces de l'annexe II

O2 : Maintenir les gîtes d'hibernation et de transit des chauves-souris

- O21 : Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris, notamment des espèces de l'annexe II

O3 : Maintenir et gérer la zone tampon autour des gîtes à chauves-souris

- O31 : Préserver et / ou restaurer la zone tampon autour des gîtes à chauves-souris
- O32 : Préserver et / ou restaurer la connectivité entre les habitats d'espèce autour des gîtes
- O33 : Préserver et / ou restaurer les milieux favorables aux chauves-souris autour des gîtes

O4 : Suivre l'évolution des espèces et des habitats d'espèce d'intérêt communautaire sur le site

- O41 : Assurer le suivi des habitats d'espèce et des espèces d'intérêt communautaire
- O42 : Suivre l'impact des mesures de gestion engagées sur les habitats d'espèce et les espèces d'intérêt communautaire

O5 : Valoriser et Sensibiliser à la conservation de ces espèces

- O51 : Mettre en place de la sensibilisation

O6 : Animer le docob

- O61 : préparer la mise en œuvre du document d'objectifs
- O62 : mettre en œuvre des mesures contractuelles
- O63 : mettre en œuvre des mesures hors contrat
- O64 : soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial
- O65 : coordonner, réaliser la synthèse et le bilan

PHASE DE PREPARATION A LA MISE EN OEUVRE DU DOCOB

a. Appropriation du DOCOB

Le Cen Aquitaine ayant élaboré le DOCOB en tant qu'opérateur, cette phase est donc **sans objet**.

b. Information et communication sur les mesures de gestion

Site internet

Un site internet dédié au site Natura 2000 a été réalisé, il est accessible à l'adresse suivante :

<http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/grotte-de-saint-sulpice-deymet>

Des mises à jour régulières sont prévues (actualités, alimentation de documents en téléchargements, etc..) afin de communiquer sur l'ensemble des éléments relatifs au site (informations sur la mise en œuvre des contrats forestiers et Ni-Ni, consultation de documents en ligne ...).

Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 a été révisée en 2016 pour intégrer notamment l'activité spéléologique.

Des échanges ont eu lieu en ce sens avec le Comité Départemental de Spéléologie de la Dordogne et **la signature de la charte a été effective en septembre 2018**.

Le CDS 24 participe très régulièrement aux comptages chiroptères et leur accompagnement est indispensable pour le suivi de la grotte de la Coquette.

PHASES DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION

Depuis 2016, des démarches et des discussions sont en cours concernant la sécurisation physique de la grotte de la Fontanguillère (beaucoup de fréquentation sauvage pouvant générer un fort dérangement pour les colonies).

Les devis réalisés pour la fermeture du site et sa complexité ont fait évoluer la réflexion sur le bien-fondé du projet.

Afin d'évaluer la fréquentation du site, **un éco-compteur a été installé** juste à l'entrée de la cavité le 28 juin 2018.



Figure 2: Installation et camouflage de l'éco-compteur

Les données relevées (correspondant à un passage) pour la période juin 2018-février 2019 sont présentées ci-après.

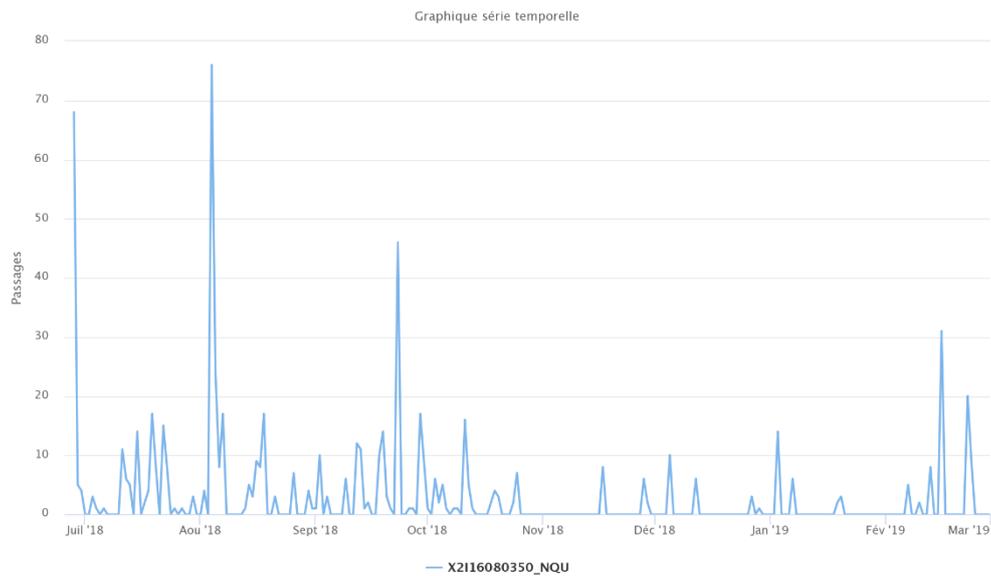


Figure 3: Nombre de passage / jour pour la période Juin 2018 - Février 2019

Pour plus de lisibilité, la période a été scindée en deux. Les résultats sont présentés sur les deux graphiques ci-après.

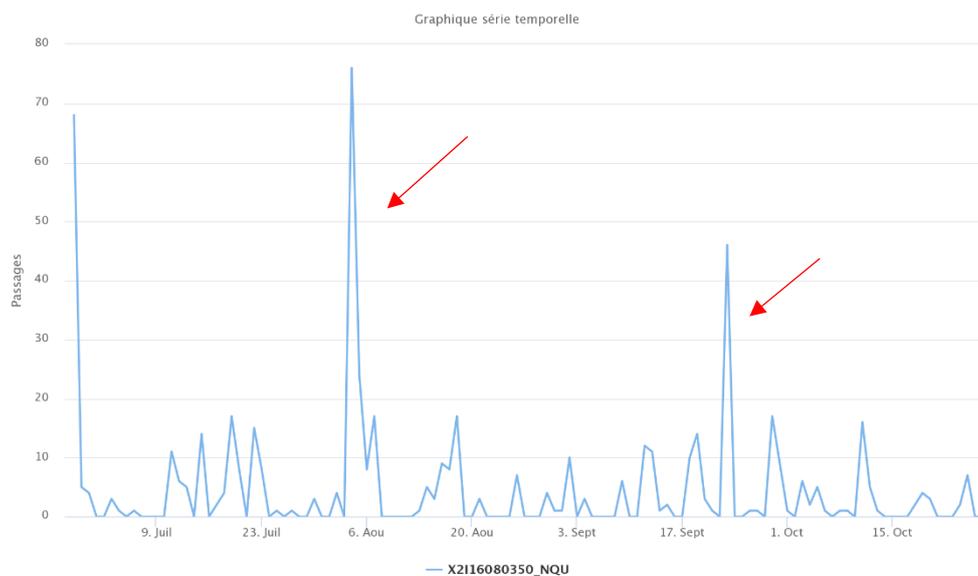


Figure 4: Nombre de passage / jour pour la période Juin 2018 - Octobre 2018



Figure 5: Nombre de passage / jour pour la période Octobre 2018 - Février 2019

Pour la période considérée (246 jours au total) on observe plus de trois dates à plus de 30 passages / jour et une fréquentation diffuse en période estivale.

Le graphique ci-dessous vient préciser la répartition du nombre de passages par mois.

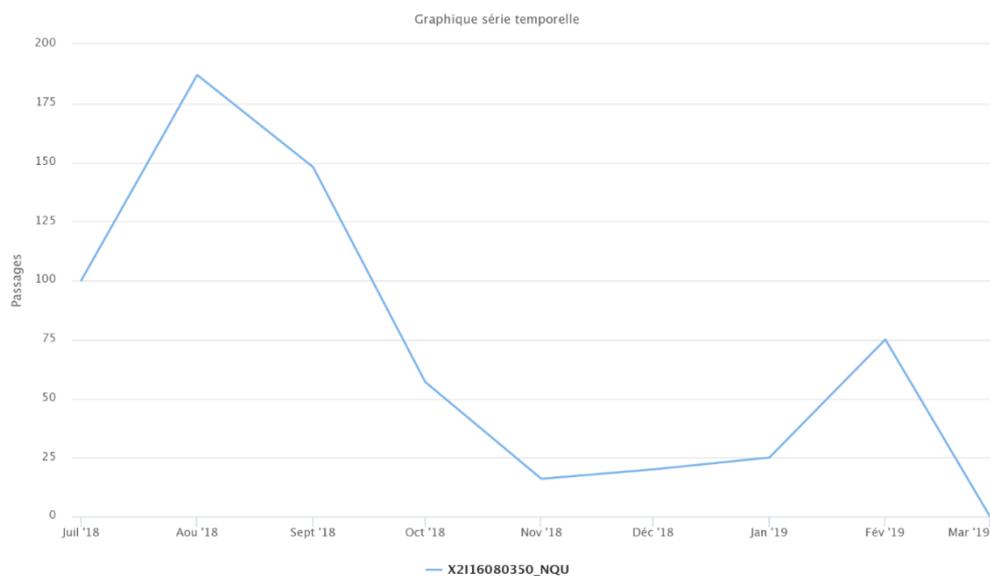


Figure 6: Répartition du nombre de passages par mois

Pour la période considérée la fréquentation est plus importante en aout puis elle décroît jusqu'en novembre pour remonter légèrement en janvier puis en février.

La fréquentation du site est plus importante en juillet / aout, période de sensibilité pour les espèces (juvéniles présents dans les colonies). L'appareil est toujours en place, il y restera au moins un an, afin d'avoir une vision globale annuelle.

Le positionnement de l'éco-compteur, ne permet pas, au jour d'aujourd'hui d'évaluer jusqu'où se fait la pénétration dans le site. Il pourra être à l'avenir déplacé plus loin dans la cavité.

Les difficultés à stopper ou contenir la fréquentation sauvage du site ont amené le COPIL, les services de l'état et le propriétaire à **se prononcer en faveur d'un classement du site en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.**

La mise en place d'un statut réglementaire sur le site permettrait de préciser les mesures de protection, et de spécifier les sanctions encourues en cas de non-respect. Le site ferait alors l'objet d'un affichage permanent sur place incitant au respect de la réglementation.

Aucun contrat Natura 2000 n'est pour le moment envisagé sur le site.

SUIVI DES POPULATIONS DE CHIROPTERES

Les trois sites à chiroptères ont été suivis à différentes périodes de l'année en fonction de leurs enjeux respectifs. Les suivis biologiques permettent de s'assurer de la bonne santé des colonies, de la pérennité des sites et d'apporter des éléments de réponses pour la mise en œuvre de mesures Natura 2000.

a. Tournon de Saint Sulpice d'Eymet

Un comptage crépusculaire a été réalisé le 12/07/2018 à partir de 21h.

Les observateurs se sont postés à la sortie de la cavité, équipés de détecteurs à ultrasons, de manière à identifier et compter les espèces ou groupes d'espèces en provenance du gîte.

La technique de comptage actuelle est très aléatoire car plusieurs espèces différentes sortent en même temps de la cavité (au moins trois espèces) et il est parfois très difficile de capter au détecteur à ultrasons le Rhinolophe euryale, des individus peuvent alors échapper au comptage.

Un observateur recense les Rhinolophes euryales (fréquence d'émission 104 à 106 kHz) car l'espèce est prioritaire pour le site. Le deuxième observateur dénombre toutes les autres espèces (Murin à oreilles échancrées, Minioptère de Schreibers et Petit/Grand Murin) sans distinguer.

Une fois le flot d'individus sorti, un comptage in situ des juvéniles restés au gîte est réalisé.

Le tableau ci-dessous présente les résultats des comptages estivaux réalisés sur le site*.

	17/08/1986	19/07/1987	12/07/2001	25/08/2003	27/05/2011	16/06/2011	30/07/2014	07/07/2016	12/07/2018
<i>Chiroptera sp.</i>								415	408
<i>Miniopterus schreibersii</i>						35	80		
<i>Myotis emarginatus</i>		50		66	200	200	30	95 juv.	117 juv.
<i>Myotis myotis / M. blythii</i>			1	6	80	80	100	18	20
<i>Rhinolophus euryale</i>				58	20	15	400	120 ad. + 92 juv.	150 ad. + 144 juv.
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1								

Figure 7: Synthèse des comptages estivaux réalisés sur le site

*le suivi réalisé le 12/07/2001 fait état de 12 Murins à oreilles échancrées, 180 rhinolophe euryale et 1389 Murins à oreilles échancrées/rhinolophes euryales.

Le CEN Aquitaine a répondu à un appel à projet de la DREAL pour mieux évaluer les effectifs des espèces en mise bas sur les sites multi spécifiques. Le comptage de 2019 se fera à l'aide de caméra Infrarouge, micro ultrasons et tablettes tactiles et devrait nous permettre de mieux déterminer la taille des différentes colonies.

Le tableau ci-dessous compile les données de suivi en période hivernale.

	20/01/2001	08/02/2011	09/03/2011
<i>Miniopterus schreibersii</i>			5
<i>Myotis bechsteinii</i>		1	1
<i>Myotis myotis / M. blythii</i>		6	30
<i>Myotis nattereri</i>		1	
<i>Rhinolophus euryale</i>	2		
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1	1	1
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	4	5	2

Figure 8: Synthèse des comptages hivernaux réalisés sur le site

Le site présente peu d'intérêt pour l'hivernation.

Le tableau ci-dessous compile les données de suivi en transit (printemps et automne).

	17/04/1987	22/04/2010	09/04/2011	03/10/2011	14/10/2011
<i>Miniopterus schreibersii</i>	13	13	25	100	150
<i>Myotis myotis / M. blythii</i>		62	2	23	19
<i>Rhinolophus euryale</i>	1		15	15	20
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	2			1	

Figure 9: Synthèse des comptages en périodes de transit

Le site présentait un enjeu pour le transit automnal. Un comptage mi-octobre 2019 sera effectué pour valider le maintien des colonies à cette période.

b. Grotte de la Fontanguillère

Deux comptages estivaux ont été réalisés en 2019 afin d'évaluer au mieux les effectifs des deux principales espèces du site : le complexe Petit/Grand murin et le Minioptère de Schreibers. Les espèces n'ayant pas les mêmes dates de mise bas, deux suivis sont nécessaires.

Un premier passage est réalisé fin mai (mise bas du complexe Petit/Grand Murin) et un deuxième fin juin (mise bas du Minioptère de Schreibers).

Afin d'évaluer au mieux les effectifs les suivis se font par comptage crépusculaire en sortie de gîte.

Les observateurs sont postés à la sortie de la cavité dès la tombée du jour et comptent le nombre d'individus adultes sortant. Puis, à partir de 23h (la plupart des adultes étant sortis) un comptage in situ des individus restant (juvéniles) est réalisé.



Figure 10: Petit/Grand murin et juvéniles de Minioptères de Schreibers

Etant donné le grand nombre de chauves-souris sortant, le dénombrement des adultes se fait en regroupant les deux espèces (correspondant à chiroptera sp. dans le tableau ci-dessous).

Le tableau ci-dessous synthétise les effectifs des deux espèces principales observées sur le site depuis 2010.

	11/06/2010	09/04/2011	27/05/2011	20/06/2016	07/07/2016	07/07/2017	31/05/2018	28/06/2018
<i>Chiroptera sp.</i>							860	1300
<i>Miniopterus schreibersii</i>	2000	1000	2000		70	100		60 juvéniles
<i>Myotis myotis / M. blythii</i>	1000	1000	1500	550	239	536	559	300

La colonie de Minioptère a très fortement régressé depuis 2010. Ce déclin est observé sur de nombreux sites en France sans que des explications aient encore été trouvées.

La colonie de Petit/Grand murin semble se maintenir (régression moins marquée que pour le Minioptère).

La complexité du comptage rend particulièrement difficile l'appréhension du statut des espèces sur le site.

Là encore, la mise en place d'un nouveau protocole de suivi devrait nous permettre d'avoir une meilleure vision de l'enjeu du site.

c. Grotte de la Coquette



Figure 11: Entrée de la cavité

Un comptage hivernal a été réalisé en début d'année 2019 en partenariat avec le Comité Départemental de Spéléologie de la Dordogne.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des résultats des suivis sur le site.

	16/12/2010	08/02/2011	15/06/2011	15/12/2011	26/02/2016	28/02/2019
<i>Myotis emarginatus</i>		1	1			
<i>Myotis myotis / M. blythii</i>				1		
<i>Rhinolophus euryale</i>	249	204		1	227	244
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1				3	56
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	18	8			6	5
						2

Figure 12: Synthèse des suivis hivernaux

Globalement les effectifs de Rhinolophes euryales se maintiennent sur le site. La diminution observée en 2019 est à mettre en relation avec le comptage tardif réalisé (difficultés à trouver une date de suivi commune aux participants) et les conditions météorologiques particulièrement clémentes du mois de février.

Le site est fermé (périmètre grillagé) et uniquement accessible aux spéléologues.

ASSISTANCE A L'APPLICATION DU REGIME D'EVALUATION D'INCIDENCES

La structure animatrice a été sollicitée deux fois pour des projets susceptibles d'impacts les sites.

a. Révision du Plan Local d'Urbanisme

La structure animatrice a fait des préconisations auprès du Bureau d'étude en charge de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Eymet pour l'intégration de l'enjeu chiroptère :

- Identification des entrées de la cavité de St Sulpice comme Patrimoine architectural et naturel
- Classement des zones boisées au bord de l'Escourrou en EBC
- Maintien de linéaire boisé au niveau de la future STEP

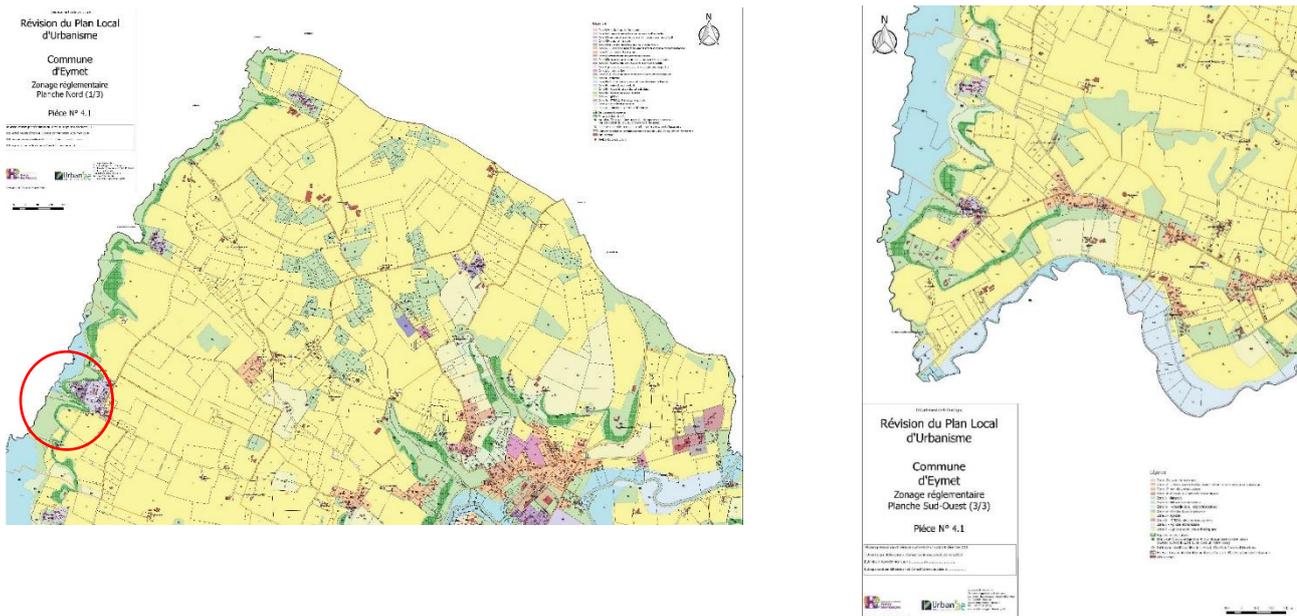


Figure 13 : Carte de révision du PLU et localisation du site Natura 2000

b. Grappe de Cyrano

La structure animatrice a été sollicitée par la DDT 24 fin mars 2018 concernant le circuit de la grappe de Cyrano et son tracé au sein du périmètre Natura 2000.

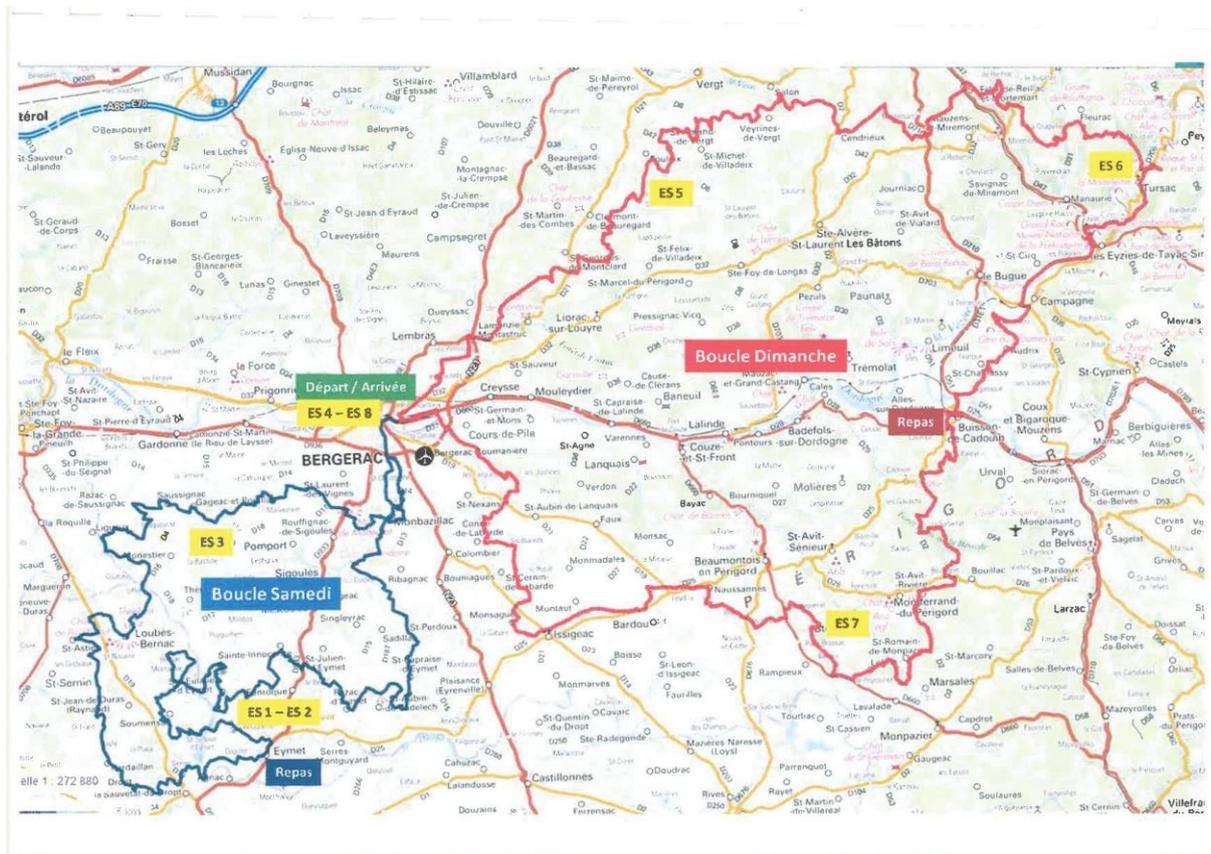


Figure 14: Circuits

Suite aux échanges avec la DDT 24, des préconisations pour le maintien de la tranquillité des sites ont été formulées :

- Proposition d'adaptation du tracé du parcours autour de la grotte de la Coquette
- Installation de barrières à proximité de la cavité de St Sulpice pour empêcher toute intrusion

Les conditions météorologiques ont contraint les organisateurs à annuler la journée du dimanche.

PHASE DE SYNTHÈSE, DE BILAN ET MISE À JOUR DU DOCOB

Le comité de pilotage annuel s'est tenu à la salle communale de Rouffignac de Sigoulès le 19 octobre 2018.